



Sainte-Cécile-de-Milton

AVIS PUBLIC DE CONSULTATION PUBLIQUE

Projet de règlement 672-2025 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)

Aux personnes intéressées par le projet de règlement numéro 672-2025 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton.

AVIS est donné de ce qui suit :

- 1- Lors de la séance publique tenue le 10 mars 2025, le conseil de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton a adopté le projet de règlement 672-2025 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI).
- 2- Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, un avis est donc donné par la présente, **qu'une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement sera tenue le 7 avril 2025 à 18 heures au centre communautaire, sis au 130 rue Principale à Sainte-Cécile-de-Milton.**
- 3- En résumé, le projet de règlement 672-2025 vise à :
 - Autoriser un projet sur une base discrétionnaire terrain par terrain, en imposant des conditions qui doivent être remplies relativement à la réalisation du projet, dans des zones situées dans le périmètre urbain.
- 4- Au cours de l'assemblée publique de consultation, le projet de règlement sera expliqué et les personnes et/ou les organismes qui désirent s'exprimer sur ceux-ci peuvent le faire.
- 5- Les personnes et les organismes intéressés à s'exprimer sur ces projets de règlement, peuvent aussi adresser leurs commentaires par écrit au conseil, du 18 au 24 mars 2025, lesquels commentaires écrits pourront être postés et adressés à :
Sofiane Fiala
Directeur général et greffier-trésorier par intérim
112, rue Principale
Sainte-Cécile-de-Milton (Québec) J0E 2C0
ou par courriel à l'adresse suivante : direction@miltonqc.ca
- 6- Le projet de règlement 672-2025 contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter.
- 7- **Le projet de règlement peut être consulté au bureau du soussigné à l'Hôtel de Ville, situé au 112 rue Principale à Sainte-Cécile-de-Milton, de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h30, le lundi, mercredi et jeudi; et de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h30 le mardi, sauf durant les jours fériés, ou sur le site Internet de la municipalité au <https://miltonqc.ca>, à la section « Municipalité-Règlements municipaux, Projets de règlements ».**
- 8- À la suite de la consultation publique et de la consultation écrite, le conseil municipal adoptera, lors de la séance ordinaire du 14 avril 2025, le second projet de règlement 672-2025, dont les dispositions sont susceptibles d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter.

Donné à Sainte-Cécile-de-Milton, ce 17^{ième} jour du mois de mars 2025.

Sofiane Fiala,
Directeur général et greffier-trésorier par intérim

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Sofiane Fiala, Directeur général et greffier-trésorier par intérim de la municipalité, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public ci-haut conformément à la loi, et en affichant une copie à chacun des trois endroits désignés par le conseil, le 17 mars 2025, entre 8 heures et 21 heures.

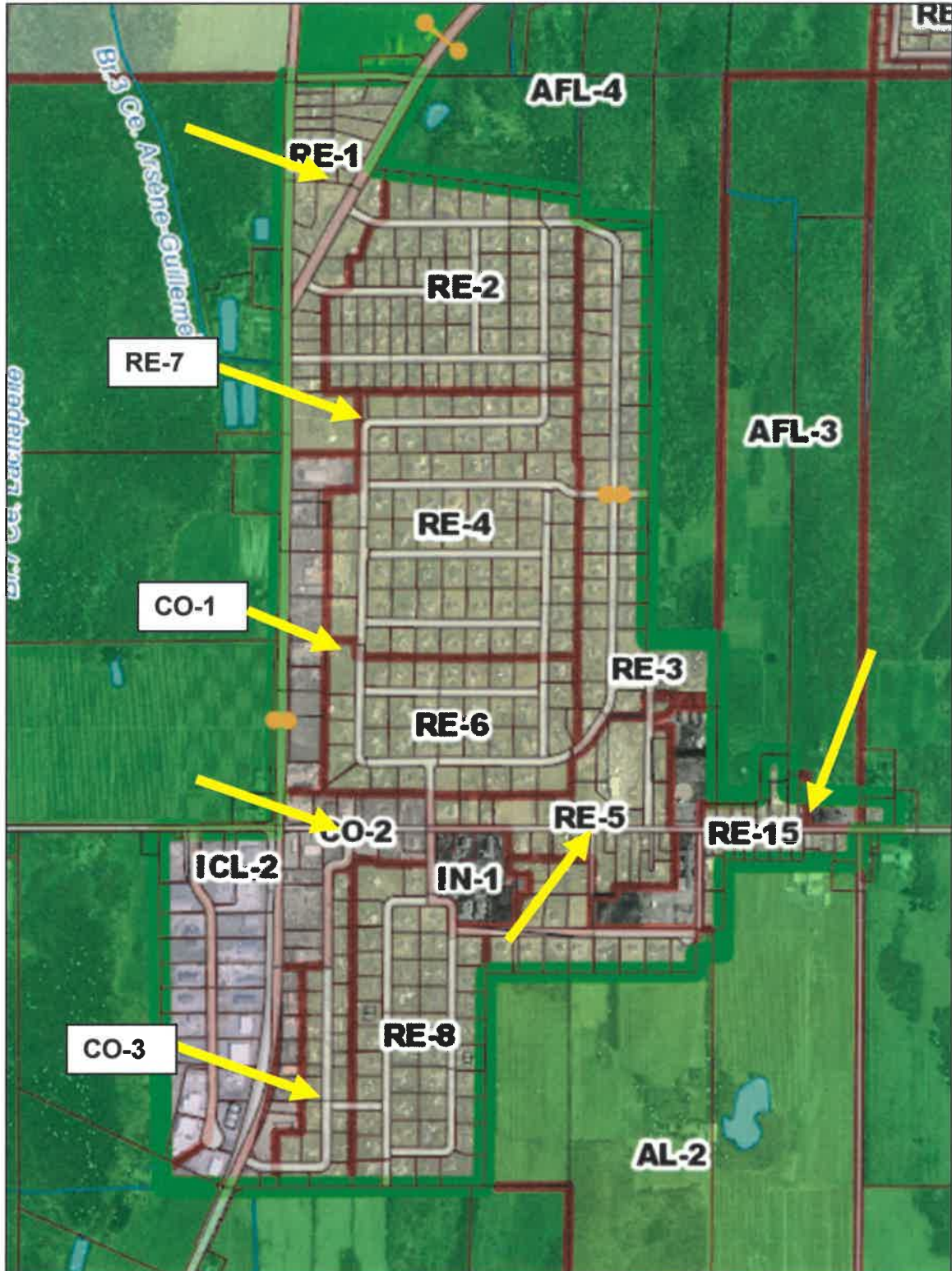
En foi de quoi, je donne le présent certificat, ce 17^{ième} jour du mois de mars 2024.

Sofiane Fiala,
Directeur général et greffier-trésorier par intérim



Sainte-Cécile-de-Milton

ANNEXE



ZONES CONCERNÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT